

\*  
\*                      \*

9) Règlement de la somme due par la Commune pour occupation d'une parcelle de terrain de la Place Sarda Garriga du 1er Mai 1962 au 1er Mai 1963.

Messieurs,

M. l'Inspecteur Central des Domaines m'a adressé sa facture pour occupation de 226 m<sup>2</sup> de terrain à Saint-Denis (Place Sarda Garriga) du premier Mai 1962 au premier Mai 1963.

Le montant de cette facture s'élève à ..... 500. frs.

Approuvé à l'unanimité. \*\*\*\*\*

*Approuvé*  
A. Bevilacqua le 30 juillet 1963  
Le Secrétaire Général  
M. J. Cluchant.